

Audition concernant le projet de rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre lettre du 19 avril dernier invitant notre canton à l'audition du projet de rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2010) a retenu toute notre attention. Nous vous remercions d'avoir associé notre Conseil à l'élaboration de ce document très important pour la sécurité de notre pays et de nos concitoyens.

Pour le Conseil d'Etat, le spectre d'un conflit généralisé en Europe semble s'être éloigné pour longtemps. Notre continent a renoué avec une mondialisation des échanges sans précédent depuis le début du 20e siècle. Par ailleurs, le développement massif et rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication a fait entrer nos sociétés dans un processus de mutations aussi fondamental que l'a été la révolution industrielle au 19e siècle.

Ce contexte a encore la particularité d'être marqué, depuis peu, par une prise de conscience des menaces que les activités humaines peuvent faire peser sur l'environnement immédiat et la planète toute entière. Mais la sécurité est aussi une affaire de sensibilité et de perception. C'est une notion qui reste très relative, tant elle dépend de la situation géopolitique ou sociale du moment, à une époque ou à un endroit donnés. En fin de compte, les mentalités influencent à leur manière la définition des menaces et des moyens que les collectivités publiques sont prêtes à y consacrer pour les contrer.

En ce sens, le Conseil d'Etat partage les objectifs généraux de la politique de sécurité tels que définis dans le RAPOLSEC 2010. Il rejoint également l'appréciation de la situation, ainsi que celle des risques et des menaces. Il regrette toutefois que les intérêts permanents de notre pays, ces intérêts qui devraient constituer le socle de notre politique de sécurité, des stratégies et des instruments que nous entendons nous donner, soient définis de manière trop générale. En effet, la réflexion se limite à quelques paragraphes, ce qui nous semble largement insuffisant.

Notre Conseil est bien conscient de l'ampleur des défis à relever. Les risques et les menaces de notre temps concernent simultanément et dans toute leur ampleur tous les échelons politiques. Les temps heureux où il suffisait de déléguer les problèmes de sécurité selon leur niveau de complexité à des autorités locales, régionales, nationales et internationales sont révolus. Pour cette raison, notre Conseil se demande si la stratégie de la sécurité par la coopération est encore bien adaptée à la réalité d'aujourd'hui et si le réseau national de sécurité envisagé par le RAPOLSEC 2010 n'est pas déjà dépassé. En tout état de cause et contrairement aux affirmations figurant en page 19 du rapport, nous estimons qu'il est insuffisant de nous limiter à de simples *"corrections de tir"*.

En effet, la sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières politiques, tant et si bien que la sécurité extérieure en est devenue la continuation de la sécurité intérieure. Ainsi, les responsables politiques passent instantanément du mondial au local et du local au mondial,

comme nous en avons fait l'expérience dans les préparatifs de la pandémie de type H1N1, l'année dernière, par exemple.

Cette nouvelle donne devrait donc nous amener à repenser nos objectifs politiques, nos stratégies, nos moyens et les missions, ceci à tous les échelons de conduite. En ce sens, le RAPOLSEC 2010 ne pousse pas la réflexion assez loin. C'est par exemple le cas de la neutralité, dont le caractère permanent a perdu de sa signification dans le contexte géopolitique actuel et surtout depuis l'adhésion de la Suisse aux Nations unies.

En outre, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, adaptée aux défis de notre temps, de qualité et au meilleur coût possible, nous devons repenser notre organisation et notre fonctionnement, quitte à remettre en question certains équilibres propres à notre fédéralisme, en simplifiant les structures et en réduisant leur nombre si nécessaire. Certes, le RAPOLSEC 2010 pose un diagnostic réaliste sur les lacunes dans la gestion des crises mais il ouvre des perspectives bien timides et les seules qu'il se permet d'esquisser pourraient créer des conflits de compétences supplémentaires. Par exemple, l'idée d'associer les grandes villes et leurs agglomérations aux réflexions est en soi digne d'intérêt mais elle pourrait aussi aboutir à la création de structures de conduite intermédiaires supplémentaires alourdissant d'autant les processus de gestion des crises.

Par ailleurs, le RAPOLSEC 2010 évite soigneusement de remettre en question la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons dans la gestion des crises. Sur la base des expériences accumulées dans la préparation à une pandémie de type H1N1, lors du G8 ou de l'EURO 2008, nous avons pu constater que les limites de la coordination entre les cantons avaient été atteintes. C'est pourquoi nous nous demandons si le rôle de la Confédération dans la gestion des crises ne devrait pas être renforcé, à partir du moment où le territoire de plusieurs cantons est touché.

Le RAPOLSEC 2010 fournit un catalogue exhaustif et impressionnant des instruments dont disposent la Confédération et les cantons pour mettre en œuvre notre politique de sécurité. Le rapport évoque des pistes intéressantes dans la standardisation des procédures, de l'instruction et de certains matériels, par exemple dans le domaine de la protection de la population. Mais le rapport reste évasif sur les restructurations indispensables pour relever les défis de demain. Là encore, les structures doivent être revues pour améliorer leur efficacité et réduire les coûts pour le contribuable. Parmi les pistes envisageables, on peut penser au regroupement de spécialistes, afin d'éviter leur dispersion et d'améliorer leur disponibilité au niveau national, à la réduction du nombre de structures d'alarme et d'engagement à l'échelle du pays, au renforcement de l'interopérabilité entre les partenaires de la sécurité ou à la création de réserves d'intervention communes à la Confédération et aux cantons, et ce dans tous les domaines, y compris la sécurité publique.

En effet, comme nous l'avons vécu lors du G8 et de l'EURO 2008, notre pays, si jaloux de sa neutralité en matière de politique extérieure, a toujours plus tendance à sous-traiter une partie de ses grands enjeux en matière de sécurité intérieure à ses voisins. Pour le Conseil d'Etat neuchâtelois, cette situation n'est pas acceptable car elle découle non pas du manque de moyens mais de l'incapacité des cantons et de la Confédération à se repenser à l'échelle nationale. C'est d'autant plus regrettable que la Confédération dispose, avec la police militaire et le Corps des garde-frontières (CGFr), d'éléments qui peuvent intervenir sans problème au profit des polices cantonales. Nous en parlons en connaissance de cause puisque la police neuchâteloise est déjà renforcée, au besoin et à notre entière satisfaction, par des membres du CGFr pour des services d'ordre.

Au passage, la clarification des structures entre les cantons et la Confédération serait aussi avantageuse pour l'armée qui ne serait plus confrontée à des règles d'engagement

différentes lorsqu'elle doit agir sur le territoire de plusieurs cantons ou à la difficulté de coordonner les demandes d'entraide des cantons avant d'y répondre.

Le Conseil d'Etat a enfin pris connaissance des premières réflexions consacrées aux missions de l'armée. Celle-ci doit effectivement garder des compétences-clés en matière de défense, même si cette mission a perdu de son importance. Nous saluons la place que consacre le RAPOLSEC 2010 à la promotion de la paix. Nous estimons également que l'armée doit pouvoir être engagée à l'étranger pour sauvegarder des intérêts importants pour notre pays, comme la liberté de circuler sur les mers et les océans, ou pour protéger et rapatrier des ressortissants suisses. L'armée doit également être disponible pour appuyer nos partenaires européens dans la sûreté des frontières extérieures de l'espace Schengen.

Mais cette clarification des missions confiées à l'armée doit aller de pair avec les moyens qu'il s'agit de lui allouer. Force est de constater qu'il n'y a pas toujours eu, ces dernières années, adéquation entre le discours et la réalité. Les réformes se sont enchaînées les unes après les autres et de nombreuses planifications n'ont pas été tenues. Il en est résulté une situation très instable qui a contribué à fragiliser l'armée, à démotiver ses cadres à tous les niveaux et à détériorer son image auprès de la population. Notre Conseil prendra donc connaissance du rapport sur l'armée avec la plus grande attention. En effet, il souhaite que les cantons qui fournissent, comme le nôtre, des prestations logistiques à l'armée soient rapidement informés des intentions du DDPS. Mais le Conseil d'Etat attend surtout que ce rapport offre une occasion de redonner à l'institution militaire une certaine sérénité. Il y a va de la crédibilité de l'armée et sans une armée crédible, il ne saurait y avoir de système de milice durable.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position et en vous remerciant, une fois encore de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 2 juin 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C. NICATI

La chancelière,
M. ENGHEBEN